Image not found or type unknown

Contestation taux ipp

Par **Mitsy**, le **25/02/2020** à **18:02**

Bonjour,

Suite à une contestation du taux IPP de la CMRA de Dijon, qui m'a attribué 3 % pour une maladie professionnelle (tendinopathie, coiffe des rotateurs épaule droite inscrit dans le tableau a 57), j'ai eu recours à mon assurance juridique pour faire appel.

Quelles vont être les démarches ? Vais je passer devant un expert médical et devoir me présenter à une audience du tribunal ? ce qui m'effraye.

Merci.

Par **Visiteur**, le **25/02/2020** à **21:24**

Bonjour
Rassurez vous , il n'y a pas à être effrayé pour cela, ce ne sont que des formalités et peut être que l'assurance acceptera une révision à la vue du rapport d'expertise, sans aller jusqu'au tribunal.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés